



Règlement course 2021

Trail des Pierres Dorées® – 69 ANSE



Article 1 : Organisation

Footing Running à Anse - FR'ANSE- organise le dimanche 27 juin 2021 la 16^{ème} édition du trail des Pierres Dorées® avec un seul parcours de 14 kilomètres.

Elle est ouverte à tous, Hommes ou Femmes, licenciés ou non, âgés de 18 ans et plus.

Article 2 : Conditions d'admission

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte, ne sont pas acceptées.
- Soit ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Les athlètes étrangers, mêmes licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Il ne sera fait aucune dérogation. En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents aucun dossard ne sera délivré.

L'organisation décline toute responsabilité dans le cas où elle validerait un certificat médical falsifié.

Article 3 : Inscriptions

Le nombre de dossards est limité à 500.

Les inscriptions se feront exclusivement par internet (lien disponible sur notre site <https://www.traildespierresdorees.fr/>) jusqu'au **25 juin 2021 16H**. Les frais d'inscription en ligne seront à la charge du coureur.

Aucune inscription ne sera prise sur place en 2021.

Droit d'inscription : 15 € + 1€ de frais d'inscription

La liste des inscrits sera mise à jour sur le site d'inscription en ligne.

Article 4 : Annulation d'une inscription

Toute demande d'annulation/remboursement par le participant sera prise en compte uniquement si elle est accompagnée d'un certificat médical. Cette demande sera à adresser avant le 20 juin 2021 à l'adresse mail suivante : traildespierresdorees@gmail.com.

Les frais d'inscription en ligne resteront à la charge du coureur.
Passée cette date, aucun remboursement ne sera accordé.

Article 5 : Remise des dossards

Le retrait des dossards aura lieu au domaine des communes à Graves sur Anse (WMQQ+4F Anse) :

- Le samedi 26 juin 2021 de 14h à 18h.
- Le dimanche 27 juin 2021 à partir de 7h30.

Article 6 : Départ et arrivée

Le départ et l'arrivée auront lieu au domaine des communes à Graves sur Anse (WMQQ+4F Anse).

Le départ de la course se fera à 9h00, l'organisation se réservant le droit de faire plusieurs départs en fonction des règles sanitaires en vigueur.

Vous pourrez visualiser le parcours et le profil sur notre site internet courant du 2^{ème} trimestre 2021.

Article 7 : Ravitaillements

Aucun ravitaillement n'est prévu lors de la course, le parcours se fera donc en totale autonomie.

Il est donc de la responsabilité du participant d'avoir une réserve d'eau suffisante avant de prendre le départ (50 cl conseillé) et de s'équiper en fonction des conditions météo et de son expérience dans ce type d'épreuve.

Un ravitaillement sera délivré à chaque participant à l'arrivée.

Article 8 : Classement et remise des prix

Un classement scratch ET un classement par sexe seront réalisés.
La remise des prix aura lieu dès les classements effectués.

Toutes récompenses non retirées à la course resteront acquises à l'organisation.

Article 9 : Informations pratiques

Il n'y aura pas de vestiaire et de douche sur le site.

Article 10 : Responsabilité / Sécurité

Il est interdit de suivre les coureurs avec un véhicule motorisé ou non (pas de moto, VTT,... en dehors de ceux autorisés par la course).

Parcours balisé et fléchage, peinture au sol biodégradable et rubalise.

Serre file sur les parcours.

Les coureurs s'engagent à parcourir l'itinéraire prévu, à respecter la signalisation routière, le code de la route (en empruntant le côté droit de la chaussée), les consignes données par les signaleurs placés tout au long du parcours, de respecter la nature et les propriétés traversées.

Le concurrent devra porter lisiblement le dossard. La puce est insérée au dos du dossard et doit être rendue à la fin de la course.

En cas d'abandon, le coureur doit impérativement prévenir l'organisation et lui remettre son dossard.

En cas de non-respect des consignes, la direction de course se donnera le droit d'exclure le concurrent.

L'organisation se dégage de toutes responsabilités, pour tous dommages subis ou causés par un concurrent avant, pendant et après la course.

La sécurité des coureurs sera assurée par un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS) conforme à la réglementation.

Article 11 : Mises hors course

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

Absence de dossard – Falsification de dossard – Retard au départ de la compétition – Absence de l'équipement obligatoire – Non pointage aux postes de contrôles – Pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus) – Refus de se faire examiner par un médecin – Ravitaillement en dehors des zones prévues – Lorsqu'ils seront accompagnés par une personne n'étant inscrite à la course – Mauvais état d'esprit (propos désagréables et mal venus à l'encontre de l'organisation), etc...

Ces différentes causes entraîneront l'élimination pure et simple du Trail des Pierres Dorées®.

Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire oralement auprès du 1^{er} poste de contrôle rencontré et par écrit à l'arrivée auprès du directeur de course.

Article 12 : Conditions générales

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant ou pendant l'épreuve.

Article 13 : Annulation de l'épreuve

En cas d'annulation de l'épreuve ou de modification du parcours (même en cours), par le directeur de la course, au dernier moment, notamment en raison de conditions climatiques pouvant mettre en danger l'intégrité physique des concurrents, les inscriptions ne seront pas remboursées.

En cas d'annulation de l'épreuve liée à la situation sanitaire, le participant aura le choix entre le remboursement de son inscription (hors frais d'inscription) et un avoir valable sur le trail des Pierres Dorées® 2022.

Article 14 : Couverture photographique et audiovisuelle

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

Article 15 : Assurance

Responsabilité civile : les organisateurs et les participants sont couverts par une police souscrite auprès de AVIVA.

Individuelle Accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 16 : Protection des données

En vous inscrivant au Trail des Pierres Dorées®, vous êtes amené à fournir un certain nombre de données.

Les données indiquées par un astérisque collectées par le biais du formulaire de souscription sont obligatoires, les autres informations sont recommandées.

Certaines de ces données permettent de Vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

De façon générale, les données personnelles que vous communiquez (ci-après, les « Données ») sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur (Footing Running Anse), qui est responsable du traitement de ces Données et à ses éventuels sous-traitants.

L'Organisateur collecte ces Données, pour des finalités déterminées, et notamment aux fins de :

- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de Vos inscriptions aux Evènements ;
- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de Vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre inscription ;
- Envoyer des emails ou SMS afin de fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à l'Evènement auquel Vous êtes inscrit ;
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de Vous informer d'autres évènements qui pourraient Vous intéresser ;
- Vous informer de vos résultats ;
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.

En application de la réglementation relative au transfert, à la collecte, à la conservation et la sécurité des données personnelles, et en particulier, la loi 78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés », modifiée et le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable depuis le 25 mai 2018, toute personne justifiant de son identité, peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, ainsi que ses droits à la limitation du Traitement, droit à la portabilité de ses données, et droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris le profilage), en adressant une demande à traildespierredorees@gmail.com.